

COMMUNE DE L'ABBAYE

711a

Plan fixant la limite des constructions pour le village de l'Abbaye

Secteur de la sortie du village côté ouest

Echelle 1:1'000

Approuvé par la Municipalité de la Commune de L'Abbaye dans sa séance du 15 AVR. 2013

Plan déposé au Greffe municipal pour être soumis à l'enquête publique du 27 AVR. 2013 au 27 MAI 2013

Le Syndic: Le Secrétaire:

Le Syndic: Le Secrétaire:

Adopté par le Conseil Communal dans la séance du 25 JUIN 2013

APPROUVÉ PRÉALABLEMENT PAR LE DÉPARTEMENT DES INFRASTRUCTURES ET DES RESSOURCES HUMAINES

Le Président: Le Secrétaire:

La cheffe du département Lausanne, le 11 NOV. 2013

Le Président: Le Secrétaire:

La cheffe du département

Le Président: Le Secrétaire:

La cheffe du département

Le Président: Le Secrétaire:

La cheffe du département

Le Président: Le Secrétaire:

La cheffe du département

Le Président: Le Secrétaire:

La cheffe du département

Le Président: Le Secrétaire:

La cheffe du département

Le Président: Le Secrétaire:

La cheffe du département

Le Président: Le Secrétaire:

La cheffe du département

Le Président: Le Secrétaire:

La cheffe du département

Le Président: Le Secrétaire:

La cheffe du département

Le Président: Le Secrétaire:

La cheffe du département

Le Président: Le Secrétaire:

La cheffe du département

Le Président: Le Secrétaire:

La cheffe du département

Le Président: Le Secrétaire:

La cheffe du département

Le Président: Le Secrétaire:

La cheffe du département

Le Président: Le Secrétaire:

La cheffe du département

Le Président: Le Secrétaire:

La cheffe du département

LEGENDE:

axe de la chaussée

limite nouvelle

limite radiée

limite maintenue

limite d'entretien

distance à l'axe chaussée

zones constructibles selon plan des zones

les limites légales ne sont pas représentées



COMMUNE DE L'ABBAYE

2/116

Plan fixant la limite des constructions pour le village de l'Abbaye

Secteur du centre du village

Echelle 1:500

Approuvé par la Municipalité de la Commune de l'Abbaye dans sa séance du 15 AVR. 2013

Le Syndic: [Signature]

Plan déposé au Greffe municipal pour être soumis à l'enquête publique du 27 AVR. 2013 au 27 MAI 2013

Le Syndic: [Signature]

Adopté par le Conseil Communal dans la séance du 25 JUIN 2013

Le Président: [Signature]

APPROUVÉ PRÉALABLEMENT PAR LE DÉPARTEMENT DES INFRASTRUCTURES ET DES RESSOURCES HUMAINES

Lausanne, le 9 AVR. 2013

APPROUVÉ PAR LE DÉPARTEMENT DES INFRASTRUCTURES ET DES RESSOURCES HUMAINES

Lausanne, le 11 NOV. 2013

Etabli sur la base de la cadastre

Les Bloux, le 18 avril 2013

LEGENDE:

- axe de la chaussée
- limite nouvelle
- limite radiée
- limite maintenue
- limite d'entretien
- distance à l'axe chaussée
- zones constructibles selon plan des zones
- note au recensement architecturale pour bâtiment
- note au recensement architecturale pour fontaine et pont

Les limites légales ne sont pas représentées

